



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quinze janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : Transfert de la régie de recettes MPE
Accueil collectif / Accueil familial du CCAS à la Ville**

Délibération n° 2024.01.15.002

Rapporteur : MICHEL ROUGÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'afin de percevoir les participations financières des familles et de pouvoir effectuer les versements auprès de la Trésorerie, en conséquence du transfert des services petite enfance du CCAS à la ville, acté par délibération :

- du CCAS n° 2023.12.06.33 C en date du 06 décembre 2023
- de la ville n° 2023.12.13.116 en date du 13 décembre 2023

Il est nécessaire de transférer la régie de recettes permettant l'encaissement des produits des services inhérents à la Maison Petite Enfance : accueil collectif et accueil familial du CCAS à la Ville.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acter ce transfert de régie.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le transfert de la régie de recettes du CCAS à la Commune à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Autorisent M. le Maire à signer tous les actes découlant de ce transfert.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures


Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Absents excusés Représentés : 8
Absent : /

Date convocation
08 janvier 2024

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

18 JAN. 2024

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Xavier MOULIGNEAU, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à J-L GALY), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Pascal BARCENAS (pouvoir à P. PAQUELET), Michaël TURPIN (pouvoir à B. DEVAY), Fabienne MORA (pouvoir à P. RENARD), Olivier DESPRINCE (pouvoir à T. MORENO), Elia LOUBET (pouvoir à M. BALANSA), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>